

# EUROPEAN CENTRE FOR MODERN LANGUAGES CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES

Nikolaiplatz 4, A-8020 Graz, Tel.: +43-316-323554, Fax: +43-316-323554-4, e-mail: information@ecml.at

« Une éducation de qualité pour les personnes plurilingues vivant dans des sociétés multilingues » – Déclaration de Graz dans le domaine de l'éducation aux langues 2010

#### Contexte

Le 7 janvier 2010, le Forum pour le réseau professionnel d'ONGI dans le domaine de l'éducation aux langues a été mis en place au Centre européen pour les langues vivantes (CELV) du Conseil de l'Europe à Graz, en Autriche. Cette réunion, la première de son genre, a rassemblé huit associations internationales renommées actives dans ce domaine ayant toutes signé un accord bilatéral de coopération avec le CELV. Des représentants de la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, de l'Unité Politique pour le multilinguisme de la Commission européenne et du partenaire institutionnel canadien du CELV - l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) de l'Université d'Ottawa - ont également participé à cette réunion. Henry Widdowson (de l'Université de Vienne) a fourni des commentaires montrant la perspective d'un expert indépendant dans ce domaine. Cet événement d'une journée a permis aux partenaires au sein du Forum d'arriver à une meilleure compréhension du contexte de travail et des compétences respectives des associations qui traitent toutes de différents aspects des politiques, de la recherche et de la pratique dans le domaine de l'éducation aux langues. La réunion leur a également permis d'identifier et de se sensibiliser aux questions communes et à l'expertise partagée au sein du Forum pour le réseau professionnel.

Après des discussions animées sur les défis clés se présentant dans le domaine de l'éducation aux langues aujourd'hui et sur les domaines appropriés d'action commune, les membres du Forum ont décidé à l'unanimité de chercher à développer plus avant la coopération.

La Déclaration de Graz 2010 est un résultat direct de cette réunion. Il s'agit d'un résumé des questions soulevées lors des discussions; celui-ci pourra servir de base à la création de ce nouveau Forum, ainsi qu'aux activités qu'il entreprendra.

#### Préambule

La mobilité accrue des personnes et la mondialisation des processus sociaux et économiques stimulées par les innovations rapides dans le domaine des technologies de la communication créent de nouveaux défis pour les systèmes éducationnels, tels que la réalité des classes toujours plus multilingues et multiculturelles, le besoin de compatibilité entre les systèmes éducationnels et les qualifications, l'utilisation de médias mobiles, etc. Ces défis entraînent la nécessité urgente de développer et de mettre en œuvre de nouvelles approches concernant

l'éducation en général et l'éducation aux langues en particulier (conception de politiques, formation des enseignants, apprentissage, enseignement et évaluation). Un nouveau concept pédagogique est nécessaire afin de répondre aux besoins des personnes plurilingues vivant dans des sociétés toujours plus multilingues – c'est-à-dire des personnes capables d'utiliser



COUNCIL CONSEIL DE L'EUROPE

plusieurs langues à différents niveaux de compétence vivant et contribuant à une société intégrée et à une interaction internationale.

#### I. Fondements du nouveau concept

- La diversité linguistique et culturelle est de plus en plus une réalité dans les sociétés européennes modernes. Ce phénomène ne doit pas être considéré comme un obstacle ou un problème à résoudre, mais plutôt comme un atout et un avantage potentiel pour la société concernée.
- 2. La cohésion sociale, le dialogue interculturel et la citoyenneté démocratique, associés à la prospérité économique, sont des objectifs essentiels pour construire une Europe plus humaine et plus inclusive.
- 3. Un accès illimité et juste tout au long de la vie à une éducation de bonne qualité est un droit de l'homme fondamental et une condition préalable pour atteindre les objectifs mentionnés plus haut.
- 4. L'enseignement ne pouvant se faire que par le biais d'une langue, le développement de bonnes compétences linguistiques est une base nécessaire pour un accès approprié à une éducation de bonne qualité et à un apprentissage fructueux.
- 5. Une éducation de bonne qualité est impossible sans un soutien adéquat concernant le développement adapté des capacités linguistiques des apprenants; l'utilisation efficace d'une ou plusieurs langues est à la fois une condition nécessaire à une éducation fructueuse et un des résultats qui en est espéré.
- 6. Une éducation de bonne qualité cherche à offrir un soutien efficace au développement plus avant des connaissances et compétences déjà acquises par les apprenants afin de les aider à devenir des individus épanouis et des membres responsables de la société.
- 7. Un soutien adéquat concernant le développement adapté des compétences linguistiques des apprenants prend en compte les compétences linguistiques existantes des apprenants, les utilise et les construit encore plus et cherche entre autres à développer les compétences linguistiques nécessaires pour que leur éducation soit fructueuse dans un contexte donné.
- 8. C'est pourquoi il est nécessaire de passer d'une logique visant au soutien du développement des compétences dans des « langues » distinctes à une logique favorisant le développement d'une stratégie générale et individuelle exploitant les ressources linguistiques disponibles de manière stratégique et utilisant donc de manière efficace la gamme de compétences linguistiques de l'apprenant.
- 9. Une utilisation efficace des technologies de la communication peut jouer un rôle important dans le cadre de cette stratégie.
- 10. Une attention et un soutien spéciaux concernant le développement des capacités linguistiques nécessaires au succès pédagogique dans un contexte donné doivent être accordés aux apprenants « vulnérables »: il s'agit des apprenants ayant un bas statut socio-économique et de ceux dont l'origine linguistique peut se révéler désavantageuse au sein du système éducationnel.

#### II. Eléments importants du nouveau concept d'éducation aux langues

#### A. Planification et organisation

1. Fourniture d'un aperçu complet des sources de référence européennes et internationales valides sur lesquels baser les politiques, stratégies et pratiques d'éducation aux langues nationales, régionales et locales

- 2. Mise en place d'un forum international pour la discussion et la clarification des politiques d'éducation aux langues et leur mise en œuvre
- 3. Approches intégrées concernant l'éducation aux langues au niveau national, régional et local (conception de politiques, formation des enseignants, apprentissage, enseignement et évaluation) couvrant toutes les langues présentes au sein du système scolaire
- 4. Développement d'une approche commune concernant l'assurance et l'amélioration de la qualité du soutien accordé à l'apprentissage des langues dans tous les secteurs
- 5. Approches visant à éviter la compartementalisation au sein de l'éducation et à promouvoir la coopération entre:
  - les enseignants de différentes langues vivantes
  - les enseignants de langues vivantes et les enseignants de la langue nationale principale en tant que matière scolaire (l'allemand en Allemagne, le suédois en Suède, etc.)
  - les enseignants en langues et ceux d'autres disciplines

#### **B.** Recherche

- 6. Coopération plus étroite au niveau international et régional en vue de la diffusion et de la mise en œuvre des résultats de la recherche intéressants pour le développement de nouvelles politiques et pratiques linguistiques, permettant ainsi de combler le fossé entre conclusions de la recherche et conception de politiques
- 7. Conception de projets de recherche pertinents afin de relever les nouveaux défis dans le domaine de l'éducation aux langues et analyse et diffusion appropriées des résultats de la recherche

### C. Formation des enseignants

- 8. Identification et supervision des changements concernant les compétences professionnelles nécessaires aux professionnels de l'enseignement des langues, y compris ceux travaillant dans des situations spéciales (par exemple avec les adultes migrants, les très jeunes apprenants, dans la formation professionnelle)
- 9. Programmes de formation des enseignants innovants visant à attirer l'attention des nouveaux-venus sur la profession d'enseignant en langues
- 10. Développement et mise en œuvre de programmes de mobilité pour les enseignants
- 11. Développement de systèmes de reconnaissance au niveau national, régional et international récompensant la qualité et les réalisations remarquables dans le domaine de l'éducation (aux langues)

## D. Apprentissage, enseignement, évaluation – utilisation des méthodes et technologies récemment développées

- 12. Recherche et utilisation d'approches d'apprentissage des langues accéléré afin de développer les compétences plurilingues (basées sur l'intercompréhension par exemple)
- 13. Utilisation à plus grande échelle des « profils linguistiques personnels » (dans les portfolios des langues par exemple) accompagnée d'une réflexion, d'un développement, d'une documentation et d'une évaluation continus
- 14. Développement de nouvelles approches concernant l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation dans les classes multilingues et multiculturelles, y compris pour les migrants récemment arrivés

- 15. Développement plus avant de « compétences approfondies en évaluation » (c'est-àdire la capacité à discuter et développer des moyens et instruments d'évaluation) dans le domaine de l'éducation aux langues
- 16. Amélioration du professionnalisme dans l'évaluation et les examens de haut enjeu à tous les niveaux pédagogiques
- 17. Développement d'approches concernant l'évaluation des compétences plurilingues (concentration sur les utilisateurs et leur profil plurilingue)
- 18. Développement de standards de référence concernant les compétences dans les langues de scolarisation et de l'enseignement universitaire (c'est-à-dire les langues enseignées en tant que matières spécifiques et utilisées dans tout le curriculum) et soutien pour l'intégration linguistique des migrants adultes
- 19. Développement de descripteurs de niveau de référence européens sur la base des principes du CECR pour les langues non européennes enseignées le plus largement
- 20. Poursuite du travail sur la reconnaissance mutuelle des qualifications linguistiques, concernant notamment les langues moins enseignées et les langues à des fins spécifiques, sur la base d'une utilisation fiable et transparente des cadres communs de référence tels que le CECR
- 21. Redéfinition du concept d'alphabétisation dans les communautés multilingues à la lumière de la fourniture par les technologies de la communication de nouveaux contextes de lecture et d'écriture
- 22. Développement de pédagogies appropriées pour l'utilisation efficace des nouvelles technologies dans l'éducation aux langues

#### E. Utilisation des instruments du Conseil de l'Europe

- 23. Poursuite du développement et de la mise en œuvre des instruments du Conseil de l'Europe, par exemple le CECR et le PEL
- 24. Mise en œuvre des recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe, par exemple la Recommandation (2008)7 sur l'utilisation du CECR et la promotion du plurilinguisme

#### **Conclusion**

Les membres du Forum pour le réseau professionnel, représentant des associations et institutions indépendantes, s'engagent à favoriser et/ou soutenir le développement, la diffusion et la promotion de ces éléments dans le respect du caractère spécifique de chaque organisation et institution et dans le cadre de leurs activités respectives.

Graz, le 7 janvier 2010

Bernd Rüschoff, Association internationale de linguistique appliquée (AILA)

Berit Halvorsen, Association des examinateurs en langues en Europe (ALTE)

Johann Fischer, Confédération européenne des centres linguistiques de l'enseignement supérieur (CercleS)

Sauli Takala, Association européenne pour l'élaboration des tests et l'évaluation (EALTA)

Peter Brown, Association européenne des services linguistiques de qualité (EAQUALS)

Waldemar Martyniuk, Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe (CELV)

Wolfgang Mackiewicz, Conseil européen pour les langues/European Language Council (CEL/ELC)

Terry Lamb, Fédération internationale des professeurs de langues vivantes (FIPLV)

Rolf Schärer, International Certificate Conference (ICC) Aline Germain-Rutherford, Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'Université d'Ottawa (ILOB), Canada